



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 09/05/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

Date	09/05/2023
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER Jean-Philippe BERSIA, , Corinne BEAUDUEN, Frédéric BUISSON, Danièle ENJARLAN, Eric BOURASSEAU,
Absents	Julien GUERARD, Francis PAYAN, Gérard MARIGNANE, Stefano BLANC, Denis DUVAL, Francine PIEULLE IKHLEF, Muriel GILLET
Procurations	S BLANC à S LIZANO, F IKHLEF à G VAUQUOY
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 09/05/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 08/04/2023 Aucune remarque
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>

FINANCES

<b>Dossier n°1</b>	<b>Autorisation de signature du bail Camping</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que le bail est en renouvellement, il arrive à échéance fin juin. En décembre, l'avocat de la commune a fait un courrier dénonçant le bail. Monsieur et Madame Kaufman ont été rencontrés en mairie en leur précisant les points importants : le loyer, l'ouverture du snack pendant l'été.</p> <p>Lorsque le nouveau bail a été proposé, ils ont refusé l'augmentation du loyer proposé par la commune. Un accord a été trouvé avec une augmentation de 950 € tous les 3 ans. L'ouverture du snack a été refusée.</p> <p>Nous avons accepté sa proposition et nous avons proposé que la mairie en cas de vente ait un droit de préférence. 3750€ par an de loyer de 2023-2026</p> <p>Il a été proposé de faire 2 baux, un pour le camping et un pour le snack, il a refusé.</p> <p>C BEAUDUEN expose que c'est dommage pour les personnes fréquentant la piscine de ne pas avoir le snack.</p> <p>G ROGIER explique qu'il doit avoir l'autorisation du conseil municipal pour signer le bail.</p> <p>JF CHARRAT c'est en 2005 que le camping est passé de la mairie au privé Arrivée de M GILLET à 18h48</p> <p>G VAUQUOY demande à qui appartiennent les mobil-home ? S FERRIER informe qu'ils appartiennent à des privés.</p> <p>G ROGIER explique qu'ils ne peuvent pas y vivre à l'année.</p> <p>G VAUQUOY demande si une autorisation devait être demandée avant la mise en place des mobil-home ?</p> <p>G ROGIER explique que c'est pour le développement de son camping</p> <p>JF CHARRAT informe que si le groupe de travail l'avait rencontré en amont, on ne serait pas arrivé à cette situation</p> <p>G ROGIER explique qu'il était fermé et que rien n'aurait changé.</p> <p>C BEAUDUEN informe qu'il n'aurait pas fléchi car il ne souhaitait pas travailler avec les gens de La Verdrière.</p> <p>JP BERSIA informe que le travail fait a été plutôt bien fait et à l'arrivée, la négociation a été objective</p>
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b>



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 09/05/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560**

	Abstention :
--	--------------

**PV arrêté le 9 mai 2023 à 19h07**

**Gilles ROGIER**

**Le Maire**



**Gisèle VAUQUOY**

**Le secrétaire de séance**